

PORTANT COMPOSITION DES JURYS DE VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE

ANNEE UNIVERSITAIRE 2020-2021

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE

Vu la loi n° 2016-1088 du 8 août 2016 modifiée ;

Vu le Code de l'éducation ;

Vu l'arrêté du 17 novembre 1999 modifié relatif à la licence professionnelle ;

Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 modifié fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;

Vu les statuts de l'Université Clermont Auvergne ;

ARRETE

Article 1 :

La composition des jurys de Validation des Acquis de l'expérience (VAE) pour l'obtention d'une licence professionnelle de l'IUT d'Allier comme suit :

Licence Professionnelle

Mention : Logistique et systèmes d'information

Parcours : Informatique et aide à la décision (LOGIN)

Membres du jury :

Pierre-Jean MARESCAUX, Président du jury, MCF

David SARRAMIA, MCF

Laurent DEROUSSI, MCF

Frédéric PHILIPPE, Professionnel

Suppléants :

Jean-Pierre AGUER, PU

Pierre-Michel LLORCA, PU

Raphaël LÉBOUCHARD, Professionnel

Sébastien GERVAIS, Professionnel

Membres invités :

Nathalie FLEURY, conseillère VAE (invité : avis consultatif)

Myriam KLEINER, conseillère VAE (invité : avis consultatif)

Céline ROUAIRE, conseillère VAE (invité : avis consultatif)

Licence Professionnelle
Mention : Métiers de la qualité
Parcours : Animateur qualité, sécurité, environnement (AQSE)

Membres du jury :

Pierre-Jean MARESCAUX, Président du jury, MCF

Delphine HIVET, Enseignante, Directrice de l'IEQT

Serge THEALLIER, PRAG

Jean-René LEDOUX, Professionnel

Suppléants :

Jean-Pierre AGUER, PU

Pierre-Michel LLORCA, PU

Yann NELLIER, Enseignant contractuel

Fabrice CHEVALIER, Professionnel

Thierry THOMAS, Professionnel

Membres invités :

Nathalie FLEURY, conseillère VAE (invité : avis consultatif)

Myriam KLEINER, conseillère VAE (invité : avis consultatif)

Céline ROUAIRE, conseillère VAE (invité : avis consultatif)

Licence Professionnelle
Mention : Maîtrise de l'énergie, électricité, développement durable
Parcours : Responsable de projets : gestion de l'énergie électrique et énergies renouvelables

Membres du jury :

Pierre-Jean MARESCAUX, Président du jury, MCF

Jean-Pierre TOUMAZET, MCF

Bruno BAYELLE, PRAG

Thierry CHABREDIER, Professionnel

Suppléants :

Jean-Pierre AGUER, PU

Pierre-Michel LLORCA, PU

Frédéric RAYNAUD, PRAG

Bruno CAJAL, Professionnel

Christine DOMINIKOWSKI, Professionnel

Membres invités :

Nathalie FLEURY, conseillère VAE (invité : avis consultatif)

Myriam KLEINER, conseillère VAE (invité : avis consultatif)

Céline ROUAIRE, conseillère VAE (invité : avis consultatif)

Licence Professionnelle

Mention : Métiers de l'industrie : conception et amélioration de processus et procédés industriels
Parcours : Procédés numériques d'industrialisation et Robotique (PNIR)

Membres du jury :

Pierre-Jean MARESCAUX, Président du jury, MCF

Jean-Luc BOUYERON, PLP

Fabienne PENNEC, MCF

Quentin MURAT, Professionnel

Suppléants :

Jean-Pierre AGUER, PU

Pierre-Michel LLORCA, PU

Florence LABESSE, MCF

Gary EYRAUD, Professionnel

Jean-Luc RAMBAUD, Professionnel

Membres invités :

Nathalie FLEURY, conseillère VAE (invité : avis consultatif)

Myriam KLEINER, conseillère VAE (invité : avis consultatif)

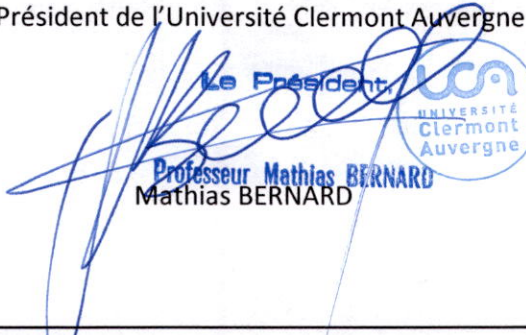
Céline ROUAIRE, conseillère VAE (invité : avis consultatif)

Article 2 :

Le Directeur Général des services de l'Université Clermont Auvergne est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand, le 16 novembre 2020

Le Président de l'Université Clermont Auvergne

Le Président

UNIVERSITÉ
Clermont
Auvergne
Professeur Mathias BERNARD
Mathias BERNARD

- Transmis au contrôle de légalité le

17 NOV. 2020

- Publié le

17 NOV. 2020

Modalités de recours : En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.